

son chapeau à la main, et découvrant sa fausse perruque blonde, qui pendait sur ses épaules, et lui remettant le message d'un air mystérieux et craintif, il lui dit tout bas à l'oreille: "Lisez, mademoiselle, ce sont des nouvelles de messieurs votre père; soyez prudente surtout, et brûlez la lettre après l'avoir lue."

(A continuer.)

LE GROGNARD.

MONTREAL, 3 DECEMBRE, 1881.

AUX ABONNÉS.

Nous voulons qu'il soit bien entendu que nous n'envoyons pas notre journal gratuitement aux abonnés. Nos dépenses d'agrandissement étant considérables, nous avons établi une règle sévère qui ne souffrira aucune exception. Tous les abonnements sont payables d'avance et nous bifferons de nos livres les noms de tous les retardataires. Nous avons expédié un grand nombre de comptes à nos abonnés retardataires. Aujourd'hui il faut qu'ils se conforment à nos règlements sinon nous cesserons de leur envoyer notre feuille. Nous ne répéterons plus cet avis.

LES CANDIDATS.

(Suite)

BOUCHERVILLE. — (Beauharnois). Conservateur. Médecin de profession, mais préfère être législateur; c'est un talent qui ne veut pas pourrir sous le boisseau. Quo diable! c'est son droit à ce médecin. Pétrir des pilules de Jalape pour les bons citoyens de Beauharnois, ou bien pétrir des lois pour cette bonne Province de Québec, cela lui est bien égal. Ne manque pas de capacités, mais gare aux distractions! Quelque bon matin un électeur quelconque de Beauharnois, recevra en réponse à une consultation, un projet de loi sur le tarif médical, avec cette note "Socouez avant de prendre".

LE PAILLEUR. — (Chateauguay). Notaire de profession; un brave homme. Se ménage bien des surprises s'il est élu. Peu roué par tempérament, il ne s'appercovra pas toujours, que bien souvent les contrats politiques se font par derrière les notaires au lieu de se faire par devant eux.

PICHE E. U. — (Laval) Gros, court, joufflu, la figure enlumivée, plein de verve, inconstant, insoucieux; excellent avocat du reste, et rude jouteur; mais connaissant fort peu la politique dont il ne s'est guère préoccupé depuis longtemps. Se présente libéral pour faire plaisir à ses amis; ferait un fort mauvais député s'il était élu, à cause de son tempérament difficile à contrôler. Sera battu parce qu'il arrive trop tard sur les rangs. D'ailleurs le Sénateur Bellerose n'en veut pas, c'est tout dire.

DORAIS. — (Nicolet) Libéral, indépendant. Ancien franc-maçon au dire d'un journal des Trois-Rivières; a par conséquent, monté la chèvre traditionnelle, bu du sang de loup-garou, mangé de la graisse de Chrétien, et a passé par l'épreuve de l'eau, de l'air et du feu sans perdre un seul poil. C'est plus qu'il n'en faut pour perdre une élection.

LONGTIN. — (Laprairie). Libéral. Médecin de profession. S'est dit que puisque les médecins ont la manie d'être députés, tels que les Drs. Lavallée, Martel, Degros-bois, Boucherville, St. Cyr, Lafontaine, Brigham, Fiset, Fortin etc; un de plus ou un de moins dans la législature ne changerait rien aux ravages de la petite vérole. Médecin actif et intelligent il a tort de changer sa sphère d'action en étant le bénéficiaire de ses talents à ses concitoyens. Plein de vigueur et de santé, il s'en va dépenser dans une lutte inutile des forces dont les cultivateurs de St. Constant ont besoin. Il a tort, et il sera battu.

Les proces pour libelle.

Nous avons raison de grogner contre la manière dont la procédure est conduite dans les causes de libelle à la Cour criminelle.

Dans notre premier numéro nous avons donné à nos lecteurs un résumé du procès Sénécal-Gagnon, pour leur prouver que les avocats savent si bien mêler les choses qu'il était impossible à un jury de rendre un verdict plausible.

L'hon. M. Laurier subira un nouveau procès aux prochaines assises de la Cour du Banc de la Reine et M. J. J. Foote, éditeur du *Chronicle* de Québec sera appelé en même temps à justifier les articles diffamatoires qu'il a publiés contre M. L. A. Sénécal. Le public a raison aujourd'hui de se demander si nous verrons jamais la fin des procès Laurier et Foote. Il est aussi curieux de savoir quelle sera la tactique employée par les avocats pour sauver la réputation de leurs clients. Le *Grognard* qui se pique d'être un tantinet prophète en ces matières croit fermement que jamais un verdict de culpabilité ou d'acquiescement ne pourra être obtenu des notifs jurés à moins que les avocats n'adoptent un moyen de procédure que nous leur signalerons. MM. Mercier, Archambault, Carter et Irvine sont des vases de connaissances légales et aux prochaines assises ils étonneront leur public par les subtilités qu'ils mettront en jeu pour arriver à un verdict.

Supposons que nous sommes rendu au prochain terme de la Cour du Banc de la Reine.

On appelle la cause de l'hon. M. Laurier.

Le greffier appelle les noms de ceux qui figurent sur le tableau des jurés.

Le Greffier — Bazile Lacrampe
Lacrampe répond à l'appel et monte au banc des jurés.

M. Mercier. — Je récusé ce juré pour cause. Je vais lui poser quelques questions.

Vous vous appelez Bazile Lacrampe?

Le Jury — Oui, m'sieu.

M. Mercier. — N'avez-vous jamais exprimé une opinion sur ce procès?

Le Jury — Non m'sieu.

M. Mercier. — N'avez-vous pas lu ce que disaient les journaux sur le procès de M. Laurier?

Le Jury — Non, m'sieu.

M. Mercier. — Vous n'avez jamais entendu parler ni M. Sénécal, ni M. Laurier?

Le Jury — Non m'sieu.

M. Mercier. — Comment expliquez-vous cela?

Le Jury. — Je suis employé depuis cinq ans dans le quatrième étage de la manufacture de coton de Hudon à Hochelaga. La machine font tant de bruit qu'on ne s'entend pas parler. Lorsqu'on travaille quatorze heures par jour, ça fait perdre à un homme tout intérêt dans les affaires publiques.

M. Lacrampe est accepté comme juré.

On appelle ensuite Exupère Laripette.

M. Mercier. — Vous êtes-vous déjà formé une opinion sur ce procès.

Le Jury. — Pense pas hi! hi!

M. Mercier. — Avez-vous lu des articles dans les journaux sur l'affaire Sénécal Laurier?

Le Jury. — Non, pense pas hi! hi! hi!

M. Mercier. — Avez-vous eu des conversations au sujet du procès.

Le Jury. — Non, pense pas hi! hi!

M. Mercier. — Pourquoi n'en avez-vous pas parlé?

Le Jury. — Parce que j'ai été enrhumé cinq ans à l'Asile de la Longue pointe hi! hi! hi! Mes parents parlent de m'y envoyer encore une fois.

Il est décidé que M. Laripette est qualifié comme juré. Par ordre du shérif, le crieur lui passe un pantin afin qu'il puisse s'amuser pendant le procès.

Le juré suivant monte sur le banc et répond aux interrogations de l'avocat de la défense par une pantomime expressive.

M. Mercier. — Qu'est-ce que vous voulez dire par ces gestes?

M. Carter. — Est-ce que vous ne nous comprenez pas?

M. Mercier. — Non.

M. Archambault. — Est-ce que vous ne voyez pas qu'il est sourd et muet?

M. Mercier. — En ce cas c'est justement un des hommes qu'il nous faut. Nous en forons le *foreman* du jury.

Comme LeBrac répond ensuite à l'appelle de son nom.

M. Mercier. — Avez vous une idée de formée sur ce procès.

Le Jury. — Je n'ai jamais eu d'idée.

M. Mercier. — Avez vous lu ce qui a paru dans les journaux sur M. Sénécal?

Le Jury. — Je n'ai lu que la *Mineur* et je n'y ai jamais vu d'idée. Je n'ai pas besoin d'en avoir. J'ai assez d'argent pour vivre.

Ce juré est accepté ainsi que neuf autres du même acabit et les précédés commencent.

TRANSIT RAPIDE.

Les partisans de feu le candidat Dolphis Goyotte, jeune avocat de Beauharnois, sont dans la peine depuis huit à dix jours.

Ils l'ont perdu! Plus de Dolphis hélas! Ses longs cheveux, savamment huilés chez Bisailon, et retombent, avec une grace onctueuse, sur son collet d'habit inonde par leurs caresses; son front, légèrement bombé, a la bosse de l'intelligence; son œil bleu changeant; sa mine, sa bouche en cœur, surchargée d'une moustache épique; son teint, légèrement gâté par les caresses du vent frais qui souffle du Lac St. Louis, jusqu'aux portes de son bureau; son bras, au coude arrondi par les grâces; sa main souple, nerveuse, au geste entraînant, lorsqu'il défendait Lestin Bergevin; enfin sa voix, son éloquence sublime et ses mouvements. Donc! tout ça faisait ainsi de notre héros la coqueluche d'un cercle restreint d'amis rares que Dolphis (et aussi quel nom mythologique, hein?) avait séduit.

Ils l'ont perdu! Plus de Dolphis hélas! Oui, perdu, évanoui, disparu, effacé, anéanti, annihilé, pulvérisé..... Just..... a fait Chapleau, et..... *houm* a fait Goyotte en tombant à Rimouski où il prend les bains *salins* (sales hein?)

Les bains peuvent lui faire du bien d'abord en le *dégraissant*, et de plus, en calmant la fougue impétueuse de son tempérament byronien; lui qui vient de lutter si énergiquement contre Lestin, lui le candidat Absolonique du Comté de Beauharrrrrrr...nois.

Ah! Lestin, le cœur a du vous saigner en voyant Goyotte se lutter contre vous!

Ah! Lestin, que ne lui dites-vous pas alors!

Oui Lestin, vous lui dites ceci, à cet homme à la figure famélique.

Vous lui *reprochâtes* son ingratitude de vous, *blâmâtes* Dolphis de n'être plus votre ferme Calambour; vous vous étendîtes sur le sujet, vous pleurâtes même, et les larmes que vous *versâtes* et *essuyâtes*. Oh classique Lestin, vous ne les *cherchâtes* qu'au fond des souvenirs dont vous vous *rassasiâtes* en songeant à ces heures de volupté passées avec le jadis fidèle feu candidat Dolphis Goyotte.

Oui, alors, *vous lui passiez votre main dans les cheveux*, en vous écriant. *Et dire que ce n'est pas mon fils!! Dull fils!!!*

Ils l'ont perdu. Plus de Dolphis, hélas!

La Muse en deuil a cru verser un pleur.

Les funérailles du feu candidat Goyotte auront lieu demain, si le corps peut se conserver. Bisailon nous a rassuré en nous disant que l'huile dont se servait notre cher Absalon était *antiputride, grassieuse, et cadavérocouservative*.

Plourons avec les fermes soutiens de ce cher Dolphis, qui les

a si cruellement plantés là à l'hôtel Rivard. Disons donc:

C'est un homme aux principes assis
[sur le dur

Lorsque sa bouche parle, son geste
[est prompt et sur.

Son éloquence aimable est séduisante
[et douce

C'est pas un d'ces fusils qui part et
[puis qui r'pousse

Sa chevelure est longue raide et bien
[graisseuse.

Ca lui donne du *chié*, Chapleau l'a
[admiree.

Oh oui! Ils l'ont perdu. Plus de Dol-
[phis hélas.

C'est dans un tron lointain qu'ira par-
[ler Midas.

Lestin était en deuil; il est régail-
[lardi.

Lestin s'atten trissant; son regard est
[hardi.

Goyotte l'opposait. Chapleau l'a en-
[gourdi.

Et l'a mis en nourrice aux eaux de
[Rimouski,

Vla c'que c'est q'nous autres.
A. F.

Beauharrrrrrr.....nois, 28 Nov. 1881.

A la correctionnelle.

Une scène conjugale en police correctionnelle, assez joliment racontée par la *Gazette des Tribunaux*.

Il n'y a guère que les êtres candides, pour juger des hommes d'après leurs écrits, surtout les chansonniers d'après leurs chansons:

Les méchants sont buveurs d'eau est évidemment un simple refrain bachique et non la pensée intime d'un couplet qui ne croyait pas certe le premier mot de cette maxime.

Aussi, n'est ce jamais dans les chansons que les commissaires de police iront chercher des conseils. Ils chanteront peut-être à table:

Commissaire,
Commissaire,
Colin bat sa ménagère
Commissaire,
Laissez faire,
Pour l'amour,
C'est un beau jour,

Mais soyez sûr que s'ils sont, à ce moment là même requis de protéger la ménagère contre les violences de Colin, ils ne laisseront pas faire, comme le leur conseille le chansonnier. La preuve c'est que Colin, ou pour lui donner son vrai nom. Batavieux est aujourd'hui devant la police correctionnelle.

Un mari qui bat sa femme est chose assez commune; mais le cas de Batavieux est fort rare et, assurément, le premier qui ait été soumis à la justice. C'est la nuit même de ses noces qu'il a été arraché de la chambre nuptiale et conduit au poste, par des gens accourus à l'appelle de tous les locataires en émoi,

La jeune mariée, qui aurait pu venir déposer avec sa couronne de fleurs d'étranger, raconte ainsi les faits.

Tout avait très bien marché; le mariage à la mairie, à l'église, le repas, le bal, enfin je vous dis excepté mon oncle, le garçon d'honneur et trois ferblantiers